RISQUES MAJEURS

Adoptons les bons réflexes

PRÉVENIR

S'INFORMER

AGIR

À CONSERVER

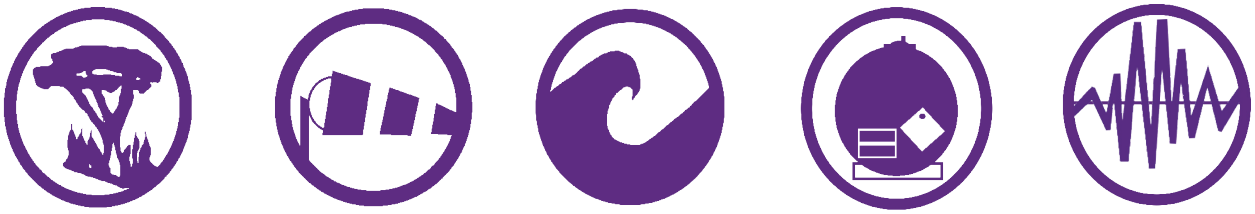

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Juin 2016

VILLE de CARNAC

SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?..... *p. 3*

COMMENT RECONNAÎTRE OU DONNER L'ALERTE ?..... *p. 4 et 5*

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS À CARNAC ? *p. 6 à 13*

Le risque Feu de forêt..... *p. 6*
Le risque Tempête..... *p. 7*
Le risque Inondation-Submersion..... *p. 8 et 9*
Le risque Transport de matières dangereuses..... *p. 10 et 11*
Le risque Sismique..... *p. 12 et 13*

SE FAIRE CONNAÎTRE..... *p. 14*

FICHE SYNTHÉTIQUE..... *p. 15*

NUMÉROS UTILES..... *p. 16*

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'**un événement dangereux** peut se produire, **sur un secteur donné, en causant de graves et importants dommages humains**, **économiques** et **environnementaux.**

Le risque majeur se distingue par deux caractéristiques :
- sa gravité : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants ;
- sa fréquence : si faible que nous pourrions être tentés de l'oublier et de ne pas nous y préparer.

Cinq risques majeurs ont été identifiés par l'État à CARNAC :
- quatre risques naturels : le feu de forêt, la tempête, l'inondation-submersion, le séisme ;
- un risque technologique : le transport de matières dangereuses.

Face à ces évènements majeurs, **des mesures préventives sont mises en place par la commune de CARNAC**.

Parce que nous sommes tous acteurs de la sécurité, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) explique comment reconnaître ou donner l'alerte et informe, très simplement, de la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Il est un des moyens prévus au **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** pour **inculquer une culture du risque à l'échelle du territoire et faciliter ainsi l'organisation et la coordination des secours.**

Feu de forêt

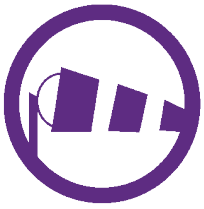
Tempête

Inondation Submersion

Transport de matières dangereuses

Séisme

POUR ALLER PLUS LOIN

- Article L125-2 du Code de l'Environnement
- Article L 721-1 du code de la Sécurité Intérieure : *« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »*
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à consulter en Mairie ou sur www.carnac.fr

COMMENT RECONNAÎTRE L'ALERTE ?

Les alertes, **qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et du Maire**, **permettent d'avertir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger grave.** Les reconnaître permet de mieux se prémunir contre ces risques.

L'ALERTE

Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée de différentes façons

Suivez l'information :

-la **télévision** nationale et régionale
-la **radio** : France Bleu Armorique 101.3 FM
-les **sites internet**, notamment
www.morbihan.gouv.fr
www.carnac.fr

Véhicule sonorisé de la Police Municipale

(Ensemble Mobile d'Alerte). ***Écoutez puis suivez les consignes diffusées.***

Sirène de la Ville

pour mesure de confinement uniquement

NB : La sirène n'est déclenchée que très exceptionnellement.

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE

Elle émet en cas d'alerte un son de 3 séquences de 1 min 41 secondes chacune, espacées d'un silence de 5 secondes. **Si vous entendez ce signal, vous devez vous confiner et vous tenir régulièrement informé** *(télévision, radio etc)***. Cette alerte est levée par un signal continu de 30 secondes.** Ces sirènes sont testées tous les 1ers mercredis du mois avec une seule séquence de 1 min 41 sec.

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

-**Composez** le numéro européen unique d'urgence (gratuit) : **112**
-**Expliquez ce qu'il se passe :** indiquez qui vous êtes (victime, témoin...), précisez le lieu où vous vous trouvez, indiquez la nature du problème, et le cas échéant le nombre et l'état des victimes...
-**Répondez aux questions qui vous seront posées. Ne raccrochez jamais le premier !** La personne qui a pris en charge votre appel vous dira quand elle a toutes les informations nécessaires.
-Donnez votre numéro de téléphone et si possible, restez sur place, en sécurité pour guider les secours.

Votre KIT DE SÛRETÉ

Après l'avoir constitué en tenant compte du nombre de personnes dans votre foyer, conservez-le toujours à portée de main :

-DICRIM
-lampe de poche
-bougies et allumettes
-gilets fluos jaunes
-radio à piles
-nourriture et eau
-couvertures, vêtements
-papiers personnels
-médicaments

POINT DE RASSEMBLEMENT

En cas d'évacuation, rejoignez les points de rassemblement qui vous seront désignés par les autorités, reconnaissables par cette signalétique :

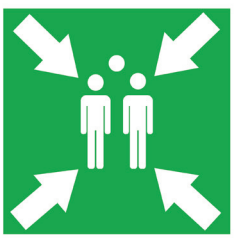

LE RISQUE FEU DE FORÊT

QU'EST-CE QUE LE RISQUE FEU DE FORÊT ?

L'incendie atteint une zone boisée ou un espace naturel. Le risque feu de forêt **peut être aggravé par la conjugaison de facteurs tels que vent fort, sécheresse, végétation fortement inflammable, combustibles etc.**

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- **Interdiction de brûler vos déchets tout au long de l'année.**

En cas de forte sécheresse

- **Débroussaillez et entretenez les abords de votre habitation.**
- **Vérifiez votre kit de sûreté.**

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un feu

- **Appelez les pompiers au 18 ou 112 puis aidez au guidage dès leur arrivée.**
- **Communiquez un maximum de renseignements :** *localisation, ce qui brûle, ce qui risque de brûler etc.*
- **Respectez les consignes** diffusées par les autorités.
- **Facilitez l'accès** *(aux terrains, etc.)* **aux secours.**
- **Portez votre gilet de sécurité.**
- **Ne vous approchez pas d'un feu de forêt.**
- **Informez les services de la mairie de l'apparition de ce feu.**

Si vous êtes pris dans un feu de forêt

Vous vous trouvez dans la nature :

- **Éloignez-vous dos au feu.**
- **Respirez au travers d'un linge humide.**

- **Rejoignez le bâtiment le plus proche :** un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.

Vous vous trouvez chez vous ou à proximité d'un bâtiment :

- **Coupez l'électricité, fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur.**
- **Fermez les portes, fenêtres, volets et arrosez-les si possible.**

APRÈS

- **Circulez sur les routes avec prudence.**
- **Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur.** *(conservez les justificatifs)*

QUEL QUE SOIT LE RISQUE, TENEZ-VOUS INFORMÉ DES CONSIGNES DES AUTORITÉS.

Ne vous approchez pas du feu

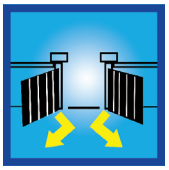
Facilitez l'accès aux secours

Fermez les bouteilles de gaz extérieures

Mettez-vous à l'abri

Fermez tout

Suivez les consignes des autorités

LE RISQUE TEMPÊTE

QU'EST-CE QUE LE RISQUE TEMPÊTE ?

L'ensemble de la Région Bretagne est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, le terme de tempête est utilisé usuellement **lorsque le seuil de 90 km/h est franchi lors de rafales.**

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

AVANT

S'organiser et anticiper

- **Dès l'annonce de la tempête, évitez les comportements à risques** comme les travaux en hauteur, sorties en mer, déplacements dans les zones boisées.
- **Enlevez ou arrimez tout objet** susceptible de devenir un projectile ou de se détériorer.
- **Rentrez vos animaux.**
- **Protégez et fermez toutes les ouvertures de votre maison.**
- **Tenez-vous informé de l'avancée du phénomène météorologique.**
- **Vérifiez votre kit de sûreté.**

PENDANT

- **Mettez vous à l'abri. Ne vous déplacez pas.**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école,** pour ne pas les exposer ainsi que vous-même. Les enseignants s'occupent de leur sécurité
- **Restez à l'écoute des conditions météorologiques.**
- **Respectez les consignes diffusées par les autorités.**
- **N'encombrez pas le réseau téléphonique.**

APRÈS

- **Tenez-vous informé** pour savoir si tout danger est définitivement écarté.
- **Ne touchez pas les fils électriques à terre. Prévenez les secours.**
- **Faites attention aux objets prêts à tomber ou blessants.**
- Si vous devez impérativement sortir, **conduisez avec la plus grande prudence.**
- **Coupez les arbres ou branches qui menacent de s'abattre.**
- **Ne montez pas sur les toits** sans moyens de sécurité adéquats.

QUEL QUE SOIT LE RISQUE, TENEZ-VOUS INFORMÉ DES CONSIGNES DES AUTORITÉS.

Mettez-vous à l'abri

Fermez tout

Ne vous déplacez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne touchez pas les câbles

Suivez les consignes des autorités

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION-SUBMERSION ?

Une submersion marine est **une inondation temporaire par la mer des zones identifiées dans le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL, consultable en mairie),** dans des **conditions extrêmes** : tempête, vent, coefficient de marée, houle etc.

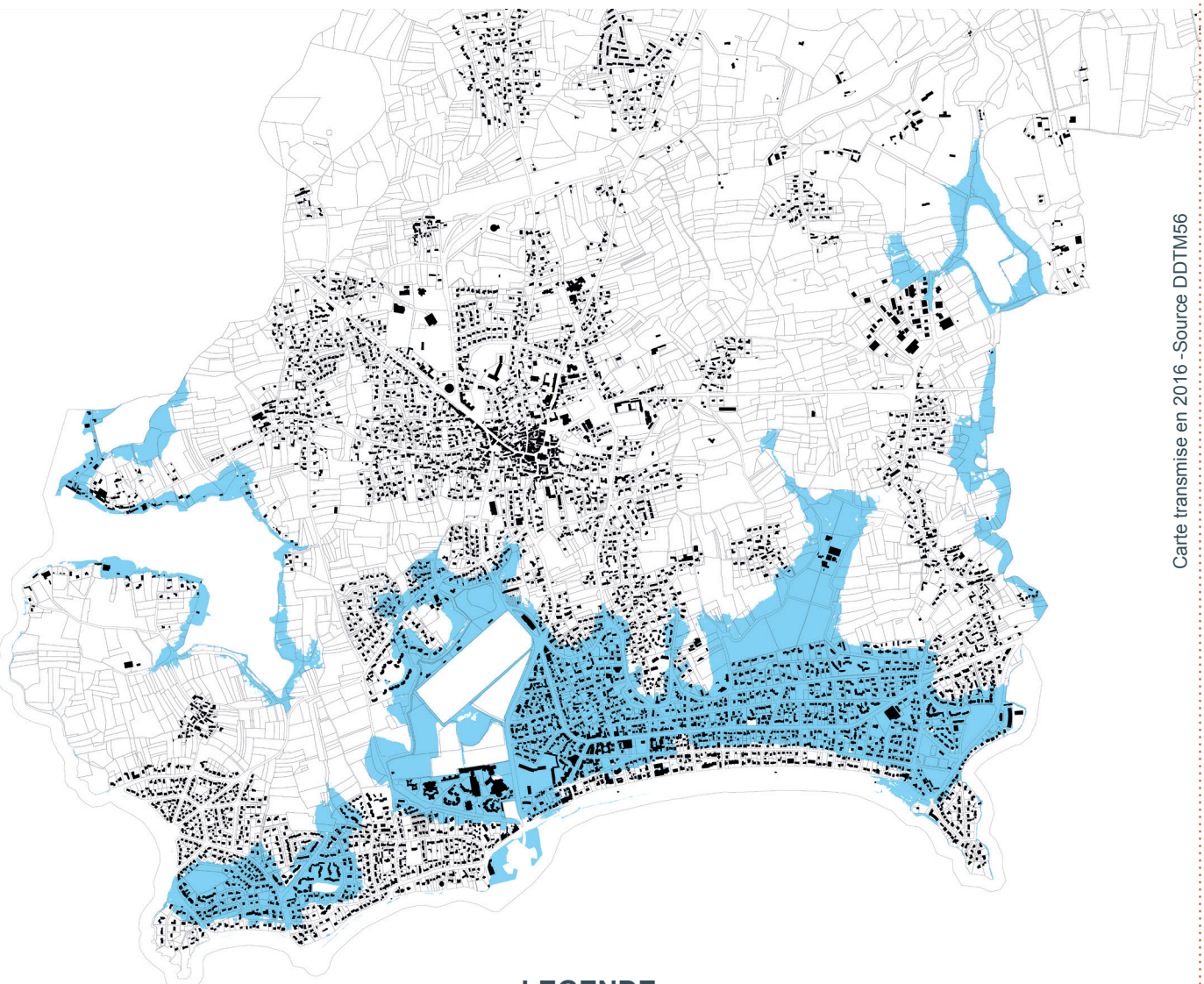

Carte transmise en 2016 -Source DDTM56

LEGENDE

Zones concernées, identifiées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan (DDTM56)

LE RISQUE INONDATION SUBMERSION *(Suite)*

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

AVANT

S'organiser et anticiper

• **Mettez hors d'eau** les produits dangereux ou polluants.

• **Vérifiez votre kit de sûreté.**

En cas d'extrême urgence

Si le risque d'inondation-submersion annoncé s'avère dangereux, **le Maire peut ordonner la mise en sécurité de la population. Des points de rassemblement pour effectuer l'évacuation seront définis et localisables sur le territoire par ce pictogramme :**

PENDANT

S'informer de la montée des eaux

• **Restez chez vous.**

• **Evitez les déplacements.**

• **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Les enseignants s'occupent de leur sécurité.

• **Respectez les consignes diffusées par les autorités**.

• **Evitez de téléphoner** afin de libérer les lignes de secours.

• **Ne vous engagez pas sur une route inondée à pied ou en voiture.**

En cas d'extrême urgence

• **Obstruez les entrées possibles d'eau :** portes, soupiraux, évents…

• **Montez dans les étages avec votre kit de sûreté.**

APRÈS

Respecter les consignes

• **Aidez les personnes sinistrées.**

• **Aérez et désinfectez les pièces.**

• **Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche (sur avis d'un professionnel).**

• **Déshumidifiez et chauffez dès que possible.**

• **Ne consommez pas l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services.**

•**Circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes).**

•**Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur.** *(conservez les justificatifs)*

QUEL QUE SOIT LE RISQUE, TENEZ-VOUS INFORMÉ DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

Éloignez-vous des chemins côtiers

Mettez-vous à l'abri

Coupez électricité et gaz

Fermez tout

Montez à l'étage

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Suivez les consignes des autorités

POUR ALLER PLUS LOIN

-Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), consultable en mairie ou sur www.carnac.fr

QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Il existe **différents risques liés au transport de matières dangereuses**. **Les trois principaux sont : l'explosion, l'incendie, la dispersion.**

A CARNAC, ce risque peut survenir soit :

- **Par voies routières.** L'ensemble du territoire est concerné.
- **Par gazoduc.** Les secteurs concernés sont : Kerbois, Quelvezin, Kermalvezin, Coët-Cougam.

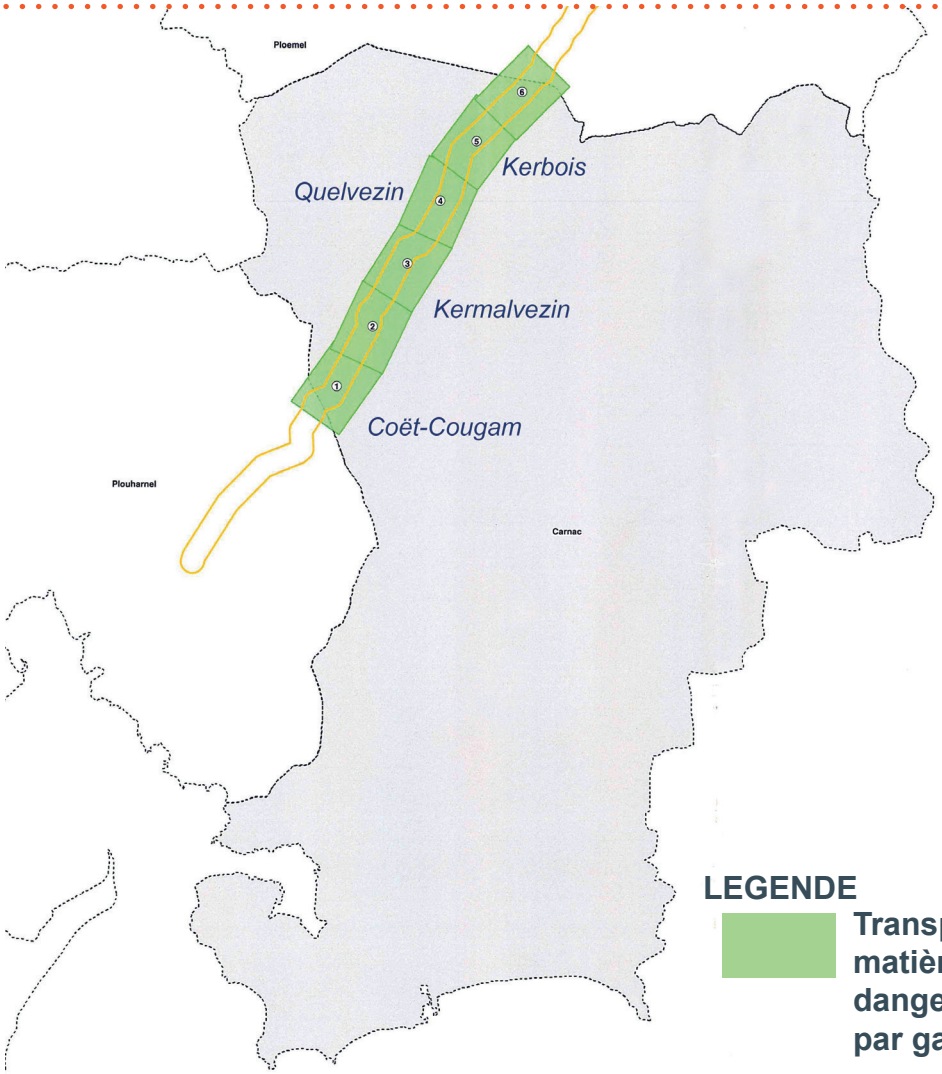

Source GRTgaz - 2016

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES *(Suite)*

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

• **Donnez l'alerte** auprès des pompiers (18 ou 112) ou de la gendarmerie (17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, et le cas échéant le nombre approximatif de victimes, etc.

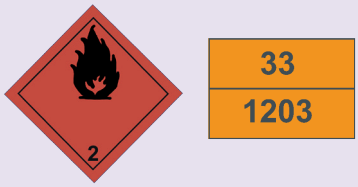

Exemple d'étiquette figurant sur le véhicule : code danger, code matière et type de matières dangereuses transportées

• **Ne fumez pas.**

• **Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment** *(confinement)* ou **quittez rapidement la zone** *(éloignement d'**au moins 300 m**).*

• Si le nuage toxique vient vers vous et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, **éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent.**

Vous êtes chez vous :

• **Ne fumez pas.**

• **Coupez tout** *(gaz et électricité).*

• **Bouchez toutes les entrées d'air** *(portes, fenêtres, aérations, cheminées…)*, arrêtez la ventilation, éloignez-vous des portes et des fenêtres, rapprochez-vous d'un point d'eau.

• **Respectez les consignes diffusées par les autorités**.

• **Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.** Les enseignants s'occupent de leur sécurité.

• **Ne téléphonez pas :** libérez les lignes pour les secours.

• **Lavez-vous en cas d'irritation** et **changez-vous.**

• **Ne sortez qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation.

• **Aérez le local de confinement.**

QUEL QUE SOIT LE RISQUE, TENEZ-VOUS INFORMÉ DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

QU'EST-CE QUE LE RISQUE SISMIQUE ?

La commune de CARNAC est classée, comme toute la région Bretagne, en zone d'aléa faible (cf carte).

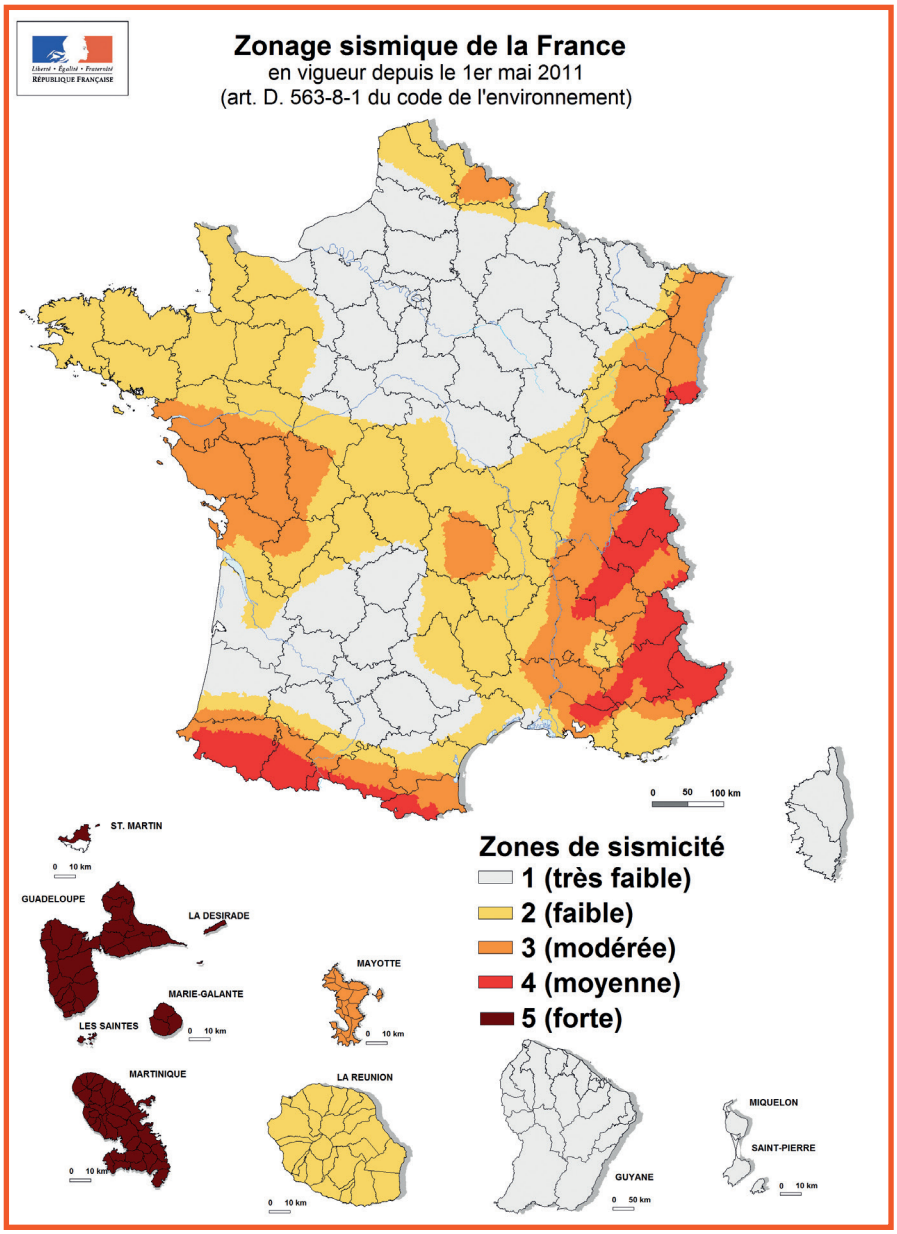

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est actuellement opérationnelle.

- **Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.**
- **Repérez un endroit pour vous mettre à l'abri.**
- **Vérifiez votre kit de sûreté.**

PENDANT

- **Protégez-vous la tête avec les bras.**
- **N'allumez pas de flamme.**
- **Méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**. Les enseignants s'occupent de leur sécurité.

A l'intérieur :

- **Évacuez le bâtiment si vous pouvez le faire rapidement. Ne prenez pas les ascenseurs** pour quitter un immeuble.
- **Placez-vous près d'un mur,** d'une colonne porteuse, sous des meubles solides ou dans un local réduit *(afin d'éviter les chutes d'objets).*
- **Eloignez-vous des fenêtres.**
- **Coupez les réseaux** d'eau, d'électricité, de gaz.
- **En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux** et prévenez les autorités.

A l'extérieur :

- **Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer** *(ponts, corniches, toitures…).*
- **Eloignez-vous des zones côtières,** même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée *(tsunamis)*.
- *Dans la rue,* **éloignez-vous des constructions.**
- *En voiture,* **arrêtez-vous (si possible) à distance des constructions ou de lignes électriques et ne descendez pas avant la fin des secousses.**

Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet (si possible métallique) à votre portée.

APRÈS

-Ecoutez les consignes diffusées par les autorités.
-Evaluez les dégâts et les dangers.

QUEL QUE SOIT LE RISQUE, TENEZ-VOUS INFORMÉ DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

EN INTÉRIEUR

Éloignez-vous de la zone dangereuse

OU

Abritez-vous sous un meuble solide

EN EXTÉRIEUR

Éloignez-vous des locaux fragilisés

Ne vous déplacez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne touchez pas les câbles

Suivez les consignes des autorités

AIDE A L'IDENTIFICATION DES PERSONNES DITES VULNÉRABLES A CARNAC

Vous, ou une personne de votre entourage, résidant sur CARNAC, est dite «vulnérable»
(la personne dispose d'une autonomie limitée en cas de demande d'évacuation ou de ravitaillement)

1. Informations relatives à la personne dite «vulnérable»

Nom et prénom : .....
Date de naissance : .....

Statut (Plusieurs choix possibles) :

☐ Personne de + de 65 ans
☐ Personne (enfant/adulte) handicapée bénéficiant soit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), soit d'une carte d'invalidité, soit de la reconnaissance de travailleur handicapé
☐ Personne à autonomie limitée
☐ Personne à haut risque vital
☐ Autres. Précisez :.....

Adresse : .....
Téléphone .....

Entourage :

Le cas échéant, coordonnées du service ou de la personne intervenant à domicile : .....
.....
Personne(s) à prévenir en cas d'urgence : .....
.....
.....
.....

2. Informations relatives à la tierce personne qui déclare la personne dite «vulnérable», le cas échéant :

Nom :.....
Prénom :.....
Téléphone : .....
Qualité de la tierce personne qui effectue la demande pour la personne dite «vulnérable» :
.....
Carnac, le .....

Signature
de la personne vulnérable :

Signature
de la Tierce personne déclarante, le cas échéant *:

Formulaire à retourner par courrier auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 46 rue Saint-Cornély, 56340 CARNAC. La mise à jour du fichier est effectuée au mois de juillet de chaque année.

**En cas d'inscription d'une personne dite «vulnérable» par une tierce personne, cette inscription ne sera valide et enregistrée qu'après signature du formulaire par la personne elle-même concernée.*

*Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment par courrier auprès du CCAS. **Il vous appartient donc d'informer le CCAS de toute modification de données.** Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers, ni être cédées à quelque titre que ce soit, partiellement ou en totalité.*

FICHE SYNTHÉTIQUE

CARNAC

MORBIHAN
Bretagne

Feu de forêt

Tempête

Inondation
Submersion

Transport
de matières dangereuses

Sismicité

En cas de danger ou d'alerte

1. Protégez-vous du risque en suivant les recommandations du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

2. Tenez-vous informés de l'évolution de la situation :
Télévision nationale et régionale
Radio : Radio France Armorique 101.3 FM
Sites Internet : www.carnac.fr ou www.morbihan.gouv.fr

3. Appliquez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

4. Aidez les personnes vulnérables

5. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes sur le secteur

5. Ayez toujours à portée de main votre kit de sûreté ***(en tenant compte du nombre de personnes présentes dans le foyer)*** :
DICRIM, lampe de poche, bougies et allumettes, gilets fluos jaunes, radio à piles, nourriture et eau, couvertures et vêtements, papiers personnels, médicaments.

Pour aller plus loin, consultez :

> Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de CARNAC, en mairie ou bien sur le site internet www.carnac.fr

NUMEROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

NUMÉRO EUROPÉEN DE SECOURS (*numéro gratuit fixe et mobile*)..... **112**

POMPIERS..... **18**

GENDARMERIE..... **17**

SAMU..... **15**

SAMU SOCIAL (*numéro gratuit fixe et mobile*)..... **115**

CENTRE ANTIPOISON.....02 99 59 22 22
EAU (dépannage) : 02 56 56 20 09
ELECTRICITÉ (urgences et dépannage ERDF) :.....09 72 67 50 56
GAZ (urgences et dépannage *numéro vert 24h/24)* :.....0 800 02 29 81

RESSOURCES POUR CHAQUE RISQUE MAJEUR SPÉCIFIQUE

-Pour les risques météorologiques
Coefficients de marée : www.shom.fr
Météo France : www.meteofrance.com *(Prévisions météorologiques actualisées deux fois par jour, à 6h et 16h)*
Météo *(nautisme)* : www.windguru.cz/fr + Carnac

-Pour le risque sismique :
www.planseisme.fr

-Pour le risque transport de matières dangereuses :
www.risquesmajeurs.fr /le-risque-industriel

QUEL QUE SOIT LE RISQUE, TENEZ-VOUS INFORMÉ DES CONSIGNES DES AUTORITÉS :

POUR EN SAVOIR PLUS

Mairie de CARNAC
Place de la Chapelle- BP 80
56341 CARNAC
Tél : 02 97 52 06 86
Fax : 02 97 52 62 10
www.carnac.fr

Préfecture du MORBIHAN
24 Place de la République
56 000 VANNES
Tél : 02 97 54 84 00
Fax : 02 97 42 59 45
www.morbihan.gouv.fr

RADIO PARTENAIRE

France Bleu Armorique
101.3 FM

Édition Juin 2016 - Conception : Ville de CARNAC /Impression : www.izatis.com